

CHALLENGE PROMO 2023

REGLEMENT

ARTICLE 1 : ELIGIBILITE

La Ligue du Sport Automobile de la Réunion organise, dans le cadre des rallyes organisés par les ASA 1905, 1906, 1907, 1912, un challenge dénommé **CHALLENGE PROMO**.

Le présent règlement a été rédigé et approuvé par la Ligue de Sport Automobile de la Réunion.

ARTICLE 2 : CONDITIONS D'ADMISSION DES PILOTES

Ce challenge est ouvert aux titulaires d'une licence FFSA (NCC et RCC de l'année en cours).

ARTICLE 3 : CONDITIONS D'ADMISSION DES VOITURES

Le **CHALLENGE PROMO** est ouvert aux voitures homologuées répondant aux normes définies par la FFSA pour la participation aux rallyes de types régional, national et/ou international (se référer aux règlements de chaque type d'épreuve).

Ces voitures devront être conformes aux règles de sécurité en vigueur (se référer aux règlements de chaque groupe, classe ou catégories) et équipés, pendant toute la durée des rallyes, de pneumatiques de grandes séries homologués route.

Les pneumatiques de type « Racing », « compétition », « moulés », ou de type « run » ne sont pas admis, même s'ils sont autorisés sur routes.

ARTICLE 4 : PUBLICITE

Les challengers s'engagent à apposer sur leurs véhicules de compétition, à l'occasion de chaque compétition, les stickers autocollants qui seront tenus à leur disposition par l'organisateur du challenge.

ARTICLE 5 : ATTRIBUTIONS DES POINTS

Le calcul des points concernera d'une part le pilote, et d'autre part le copilote (2 classements séparés) dont les coordonnées figureront clairement sur la fiche d'engagement et les fiches de classements officiels définitifs de l'organisateur du rallye, et se fera comme suit :

Pour chaque rallye :

- POINTS SCRATCH PROMO = 25 points pour le 1^{er} classé du challenge, puis diminution d'un point pour chaque concurrent classé derrière, compte tenu de tous les équipages classés sur la liste de classement officiel définitif de l'organisateur de chaque rallye. Voir tableau en annexe.
- Tous les concurrents classés derrière celui qui atteint les 5 points au scratch bénéficieront également de 5 points de scratch.

POINTS DE CLASSE = voir tableau ci-annexé.

A l'issue de la saison sportive : points cumulés:

Le classement général final sera obtenu par addition de points obtenus lors de chaque rallye.

CUMUL ET PONDERATION DES POINTS :

Le comptage des points se fera sur tous les rallyes organisés par les ASA 1905 – 1906 – 1907 – 1912.

Les éventuels ex-æquo, seront départagés par leurs meilleurs classements « scratch » lors du dernier rallye, puis éventuellement lors de l'avant-dernier, et ainsi de suite, si nécessaire.

Un classement provisoire du Challenge PROMO sera établi et diffusé après chaque rallye.

ARTICLE 6 : DOTATION ET PRIMES

1°) Prime de Départ

Chaque équipage régulièrement inscrit (mention obligatoire sur la fiche d'engagement) au **CHALLENGE PROMO** bénéficie de la part des organisateurs des rallyes d'un tarif préférentiel en ce qui concerne les droits d'engagement.

2°) Prix à l'issue du Championnat

Le vainqueur du challenge promo 2023 bénéficiera d'une prise en charge en 2024 des frais d'engagements aux rallyes inscrits au championnat de La Réunion à hauteur de 50% par la LSA-Réunion et à hauteur de 50% par l'ASA-organisatrice. Cette prise en charge ne sera effective que si le bénéficiaire est inscrit en qualité de « Pilote » lors de l'épreuve concernée.

Lors de la remise des prix de la Ligue du Sport Automobile de la Réunion, il sera remis une coupe aux trois premiers pilotes et co-pilotes.

ARTICLE 7 : ABSENCE AUX REMISE DES PRIX

Les pilotes et co-pilotes absents non excusés aux cérémonies de remise de prix perdront leur droits et dotations (remise engagements & coupes). Cette disposition est sans appel.

ARTICLE 8 : CLAUSE DE REVISION

Dans la mesure où le présent règlement présenterait des difficultés quant à son application, l'organisateur se réserve le droit d'y apporter des modifications qui s'imposent, soit à la demande des 2/3 au moins des participants au challenge, soit à celle des organisateurs, en concertation avec les participants et le promoteur du challenge.

En cas de désaccord entre les parties dans le cadre de ce challenge, un concurrent pourra faire appel auprès de la FFSA par lettre recommandée AR accompagné d'un chèque d'un montant équivalent à celui indiqué par les règlements en vigueur de la FFSA, dans un délai de deux jours francs à compter de la date de réception de la notification faite par les organisateurs (lettre recommandée AR).

CHALLENGE PROMO 2023

ANNEXE 1

TABLEAU DE CALCUL DES POINTS (Classe)

Cl	Scratch	N1 N2série	F212 R1 A5	N2	F213 R2 A6	N3	F214 R3 A7	Autres Classes
1	X	40	39	38	37	36	35	34
2	X-1	39	38	37	36	35	34	33
3	X-2	38	37	36	35	34	33	32
4	X-3	37	36	35	34	33	32	31
5	X-4	36	35	34	33	32	31	30
6	X-5	35	34	33	32	31	30	29
7	X-6	34	33	32	31	30	29	28
8	X-7	33	32	31	30	29	28	27
9	X-8	32	31	30	29	28	27	26
10	X-9	31	30	29	28	27	26	25

POINTS SCRATCH

Le 1^{er} = 25 points

Si le 2^{ème} promo se trouve à 10 voitures du premier classé sur la liste officielle de résultats définitifs, il marquera 16 points scratch (toutes les voitures classées étant comptabilisées).

Tous les concurrents classés derrière celui qui atteint les 5 points au scratch bénéficieront également de 5 points de scratch (concurrents figurant sur le classement officiel définitif de l'épreuve).